









COMITE RESPONSABLE

du PDALHPD

Vendredi 16 Décembre 2016











Ordre du jour

I- Portrait de partenaire: l'ALG à l'occasion de ses 30 ans

II- Actualités

III- Témoignage: les Toits du Coeur











Portrait de partenaire:

Les 30 ans de l'Association pour le Logement dans le Gard











Les 30 ans de l'ALG

• Débat, questions ?













II- Actualités

- -Bilan de l'expérimentation du relogement des publics prioritaires DRP-SIAO
- Méthodologie de renouvellement du 6ème PDALHPD
- Synthèse du diagnostic Occitanie du sans abrisme au mal logement : où se situe le Gard ?
- Actualités juridiques











Objectif III, action 16: reloger le public prioritaire dans le parc social public

Bilan de l'expérimentation du relogement du public prioritaire DRP-SIAO









1- Rappel de la mise en œuvre de la démarche







6e PDALHPD du Gard 2013-2017



- •Démarche engagée et validée en COPIL élargi du SIAO des 16 octobre 2015 et 29 mars 2016
- •Expérimentation sur 10 mois, de février à novembre 2016
- •Mise en place de plusieurs fiches actions, dont :
 - clarification de la répartition des critères d'éligibilité entre DALO, DRP, SIAO
 - évolution du fonctionnement de la Commission Unique pour le Relogement du Public Prioritaire – CURPP
 - complétude du dossier de demande
 - organisation de la mobilisation des ménages et de l'intervention du travailleur social au moment de la proposition de logement (à finaliser).
- Réalisation d'un bilan











2- Bilan d'activités 2016 de la CURPP





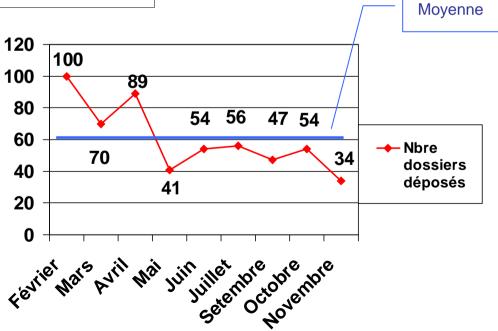






Volume d'activité de la CURPP

	TOTAL expérimentation	MOYENNE par commission
DOSSIERS DEPOSES	545	60
DOSSIERS REVUS	113	13







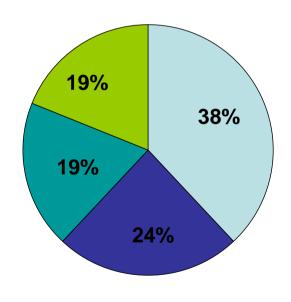






Orientations des dossiers

	TOTAL expérimentation	MOYENNE par commission
DOSSIERS REJETES OU REORIENTES	239	26
DOSSIERS ANNULES	118	14
DOSSIERS VALIDES	160	18
DOSSIERS AJOURNES	127	14



□ Rejetés ■ Validés ■ Annulés ■ Ajournés





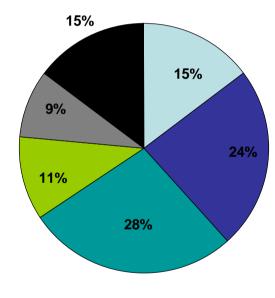


6e PDALHPD du Gard 2013-2017



Zoom sur les dossiers validés

MOTIFS	TOTAL
HEBERGE CHEZ UN ASCENDANT/DESCENDANT	24
LOYER TROP ELEVE	39
SUR OCCUPATION	44
HANDICAP/SANTE (dérogatoires)	3
CONGE DU PROPRIETAIRE	17
LOGEMENT NON DECENT	5
SEPARATION/DIVORCE (dérogatoires)	4
SITUATION DE MISE EN DANGER	1
EXPULSION	2
SORTIE D'HEBERGEMENT (SIAO)	14
FEMMES VICTIMES VIOLENCES (SIAO)	4
AUTRES MOTIFS (dérogatoires)	3
TOTAL	160







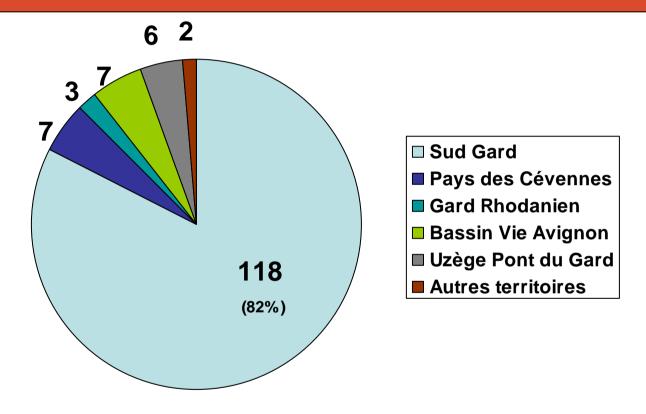




6e PDALHPD du Gard 2013-2017



Zoom sur les dossiers validés



- parmi les 118 validés Sud Gard, 86 orientations sur Nîmes Métropole (soit 72%)
- 66 demandeurs issus de la ville de Nîmes (soit 46% du total des prioritaires)









3- Bilan du relogement 2016 du public prioritaire

(décompte fait au 15 novembre 2016)





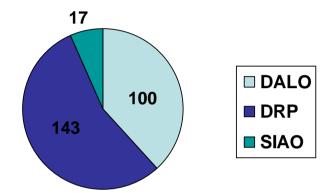




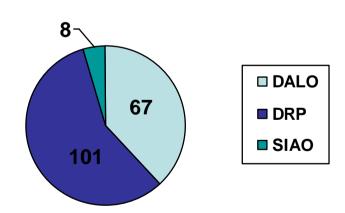


Bilan global 2016 (DALO + CURPP)

Nombre de ménages reconnus prioritaires en 2016 : 260



- Nombre de ménages prioritaires relogés dans le parc social en 2016 : 176
- Taux de relogement = 68 % contre 64% en 2015 et 56% en 2014













Bilan global 2016 (DALO + CURPP)

- 67 relogés au titre du DALO :
 - 40 reconnus prioritaires avant 2016
 - 27 reconnus prioritaires en 2016 → 27% de relogés
 - → 59 DALO restent à reloger
- 101 relogés au titre de la DRP :
 - 67 reconnus prioritaires avant 2016
 - 34 reconnus prioritaires en 2016 → 24% de relogés
 - → 148 DRP restent à reloger
- 8 SIAO relogés :
 - 4 reconnus prioritaires en 2015 / 4 validés en 2016







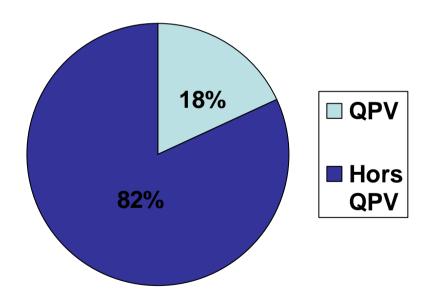




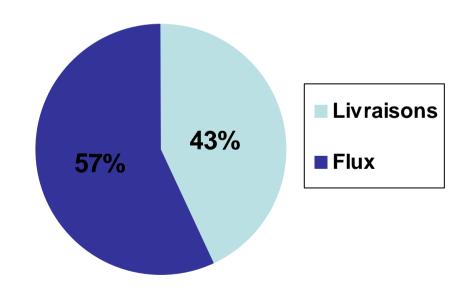
Bilan global 2016 (DALO + CURPP)

Un relogement:

qui se fait très majoritairement en dehors des QPV



partagé entre les livraisons et le patrimoine existant













Délais moyens de relogement

- Délai moyen d'attente d'un logement social dans le Gard : 10 mois
- Délai moyen d'attente entre la reconnaissance du caractère prioritaire et un passage en CAL :

6,4 mois pour un ménage CURPP

3,4 mois pour un ménage DALO





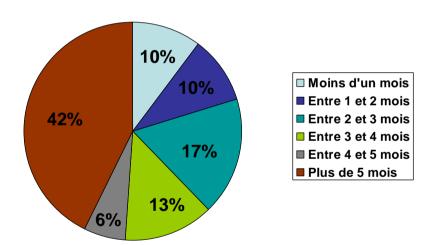




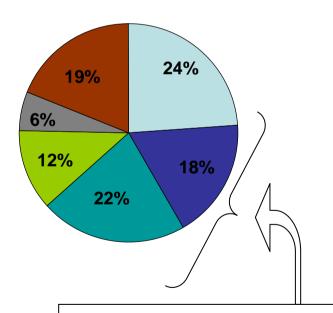


Vitesse de relogement

Ménages CURPP



Ménages DALO



63% des prioritaires DALO relogés l'ont été en moins de 3 mois







6e PDALHPD du Gard 2013-2017



4- Perspectives pour 2017











Propositions:

- 1. Maintien de la CURPP
- 2. Organisation et fonctionnement de la CURPP :
 - Maintien des réunions mensuelles
 - Composition, à l'identique que lors de l'expérimentation
 - Suppression des pré-CURPP
- 3. Travail sur le devenir des dossiers DRP réorientés DALO











Reste à travailler:

 Implication des ménages lors de la proposition de logements

2. Mutations Prioritaires











Objectif III, Action 16: reloger le public prioritaire dans le parc social public

Débat, questions ?













Renouvellement du 6 ième PDALHPD 2013 / 2017











Qu'est ce qu'un PDALHPD? (1)

Loi Besson du 31 mai 1990 crée le PDALPD

« Il prévoit les mesures destinées à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de **l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence**, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de **s'y maintenir** »

En 2014 rattachement de **l'hébergement**











Qu'est ce qu'un PDALHPD?(2)

Son but?

Définir, pour une période de 5 ans, les objectifs et les moyens nécessaires à l'accès ou au maintien dans un logement adapté (typologie, qualité, loyer).

Pour qui?

Les ménages cumulant des difficultés économiques et sociales avec une problématique d'accès ou de maintien dans un logement











Principes de travail (1) : La mise en Cohérence

« Le Plan se décline en actions portées par différents partenaires.

Chacun, responsable de son domaine, mobilise au sein du PDALHPD les interactions possibles avec les autres. Le Plan veille à ce que les actions inscrites répondent aux besoins des publics concernés.

Il permet d'adapter la réponse publique aux **évolutions** de la société, du marché du logement et de la réglementation. Il amène les acteurs à être, **collectivement**, **le plus efficace possible** »











Principes de travail (2): La lisibilité

« Le Plan cherche à donner à l'ensemble des partenaires une **vision cohérente** et une **connaissance claire du sujet**.

Il a également pour but de s'assurer de la prise en compte de la cohérence de son action et de son diagnostic vis à vis des **autres Schémas ou Plans** existants (PDI, PLH, Schéma de l'Autonomie, schéma Accueil des Gens du Voyage ...) »











Un nouveau plan 2018- 2022

Proposition d'une méthodologie de travail tout au long de l'année 2017











Objectifs

- -Evaluer les actions menées lors du Plan précédent
- -Présenter le contexte et évaluer les besoins
- -Proposer des orientations nouvelles
- -Rédiger le nouveau plan











Le contexte

- le premier « vrai » PDAL**H**PD
- des budgets et des temps contraints pour la plupart des partenaires
- Le souhait des partenaires de resserrer le plan ou du moins, le nombre de fiches-actions
- des travaux de réflexions et de concertation importants menés ces dernières années (diagnostic à 360°, concertation bailleurs sociaux/travailleurs sociaux, travail sur le relogement prioritaire DRP-SIAO...)
- Un rôle élargi des EPCI qui nécessite pour le PDALHPD une meilleure identification des besoins











Un plan resserré

- 5 objectifs au lieu de 6, la gouvernance n'est plus identifiée sous forme de fiches-actions mais présentée dans le corps du Plan, 15 fiches-actions au lieu de 33
- On préserve la construction basée sur le lien à « l'usager et à la solution »
 - Développement de l'offre
 - Amélioration de l'offre
 - Rapprochement offre et demande
 - Accompagnement et Solvabilisation de la demande
 - Prévention des expulsions locatives











Proposition de méthode (1)

Un travail par fiche- action pour élaborer le 7^{ième} PDALHPD:

- Bilan des actions menées entre 2013 et fin 2016
- Identification des points forts, des points faibles, à la fois en terme de résultats et de modalités de mise en œuvre
- Proposition de nouvelles perspectives ou d'orientations de l'action
- Rédaction de la fiche











Proposition de méthode (2)

- Un pilote et un co-pilote par fiche-action
- des groupes de travail pour certaines actions avec ensuite une présentation en équipe technique,

ou

- une présentation directement en équipe technique pour les autres actions
- selon le choix du pilote de l'action











Proposition de méthode (3)

Un rôle renforcé donné au Comité responsable:

- Présentation du bilan et des nouvelles fiches actions tout au long des trois prochains comités responsables (Mars, Juin, Octobre 2017)
- Possibilité d'inviter des acteurs spécifiques











Participation des ménages

Participation des usagers sur la thématique des expulsions domiciliaires

Le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies (CCRPA) à consulter sur les questions d'hébergement











Proposition de participation de l'ADIL

- Accompagnement des pilotes pour la réalisation du bilan de leur action
- Eléments de contexte socio-économique gardois
- Evaluation des besoins territorialisés

Sous réserve de financement DREAL et Conseil Départemental











Questions transversales

- les très grandes familles (5 enfants et plus)
- les publics spécifiques (personnes handicapées, personnes âgées, jeunes, personnes victimes de violences familiales, sortants de prison...)

•











Liste des Pilotes 6ième PDALHPD

Objectif I Production de logements et de places d'hébergement

1. Production de logements, actions 1, 2 et 3 :

DDTM/CD

2. Création de places d'hébergement et de logements accompagnés, actions 4 et 5:

DDCS











Objectif II,

Amélioration de l'offre de logements et des places d'hébergement

- 3. Résorption du logement non-décent et de l'habitat indigne, actions 6, 7,8 et 9: **CAF/ DDTM**
- 4. Résorption de l'habitat précaire, action 10: **DDTM/CD**
- 5. Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement, action 13: **DDCS**
- 6. Lutter contre la précarité énergétique, actions 11, 12 et 23: CD











Objectif III, Rapprochement offre et demande

- 7. Accès au logement privé, actions 14 : CD/Associations
- 8. Accès à l'hébergement et au logement accompagné, action 18: **DDCS/SIAO**
- 9. Relogement du public prioritaire dans le parc social, actions 15, 16 et 17: **DDCS/CD**











Objectif IV,

Accompagnement et Solvabilisation

- 10. Accompagner les ménages, actions 19, 20 et 21: **CD/Associations**
- 11. Favoriser les liens entre hébergement/logement et santé, action 22: **ARS/DDCS**
- 12. Contribuer à la solvabilisation des ménages, action 24: **CD**
- 13. Accueillir et orienter les personnes sans solution de logement ou d'hébergement: **DDCS/Associations**











Objectif V, Prévenir les expulsions domiciliaires

- 14. Avant résiliation du bail, actions 25 et 26: CD/CAF
- 15. Après résiliation du bail action 27: DDCS/ADIL











Méthodologie de renouvellement du 6ème PDALHPD

Débat, questions ?













Synthèse du diagnostic régional du sansabrisme au mal-logement, dit « à 360° »

Où se situe le Gard dans l'Occitanie?

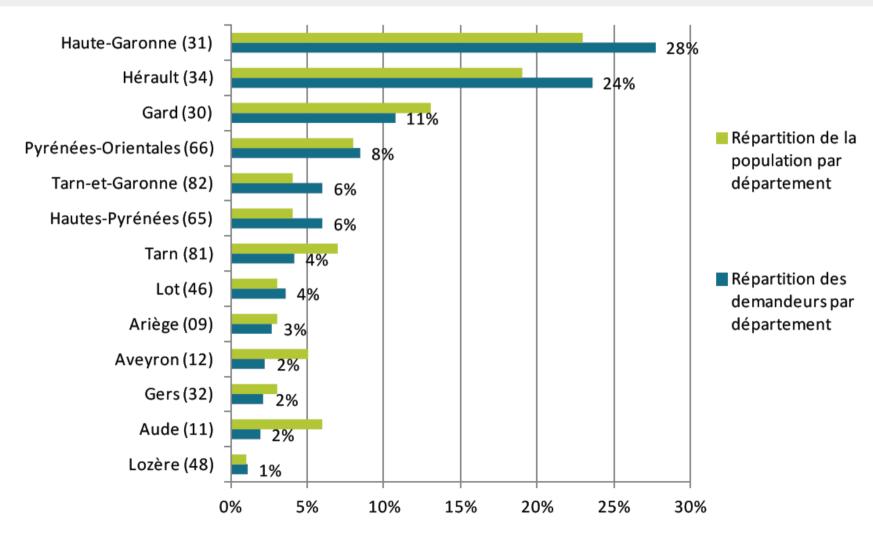








GRAPHIQUE 3 - Personnes différentes ayant sollicité le 115 pour un hébergement en 2014



Source : diagnostics à 360° départementaux

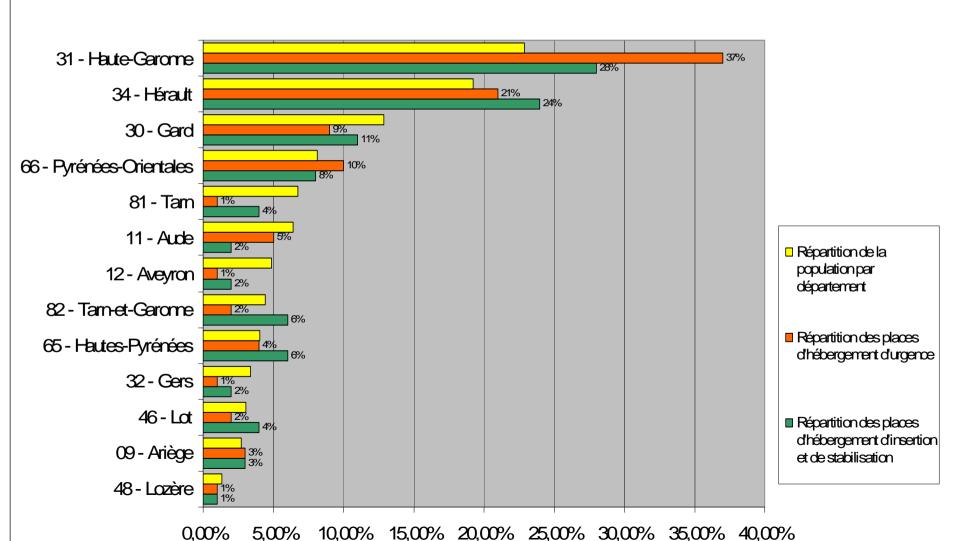












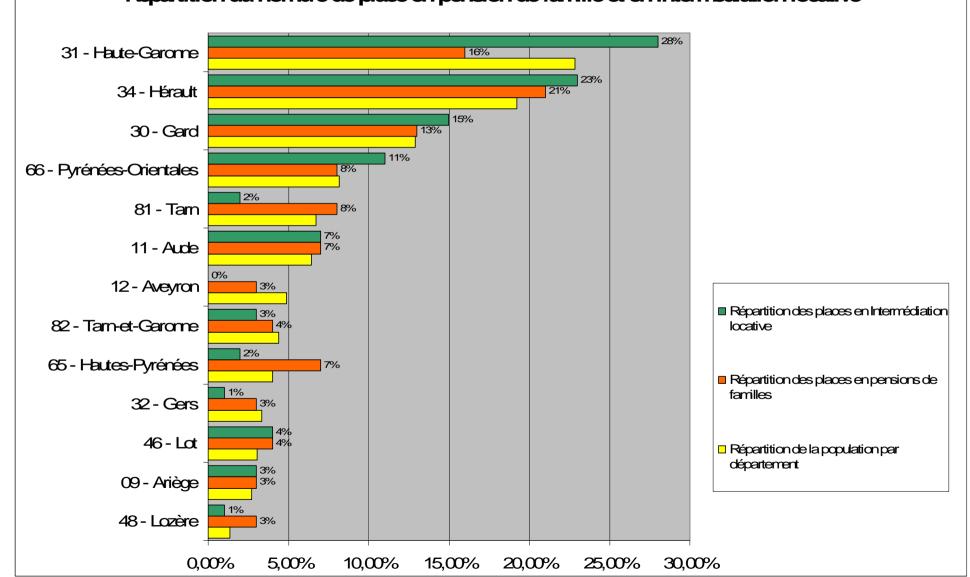












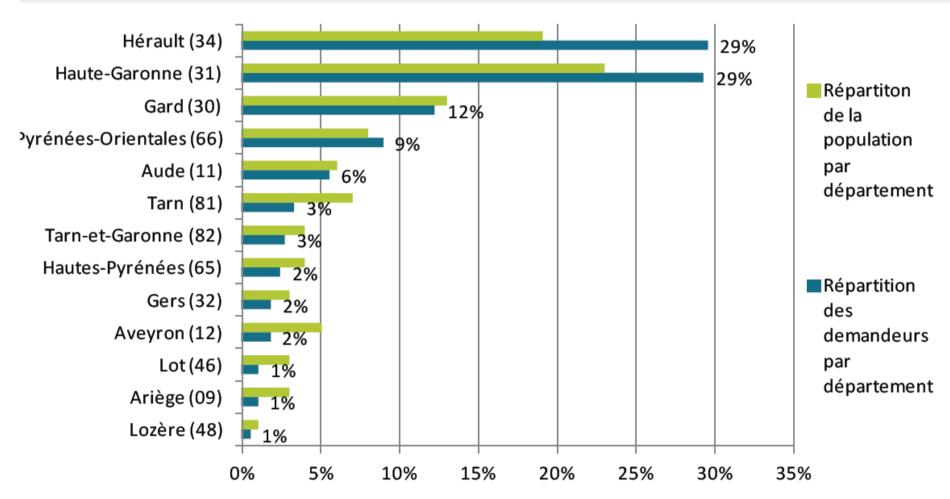








GRAPHIQUE 1 - Ménages demandeurs d'un logement social au 31/12/2015 (stock)



Source: DREAL - RPLS

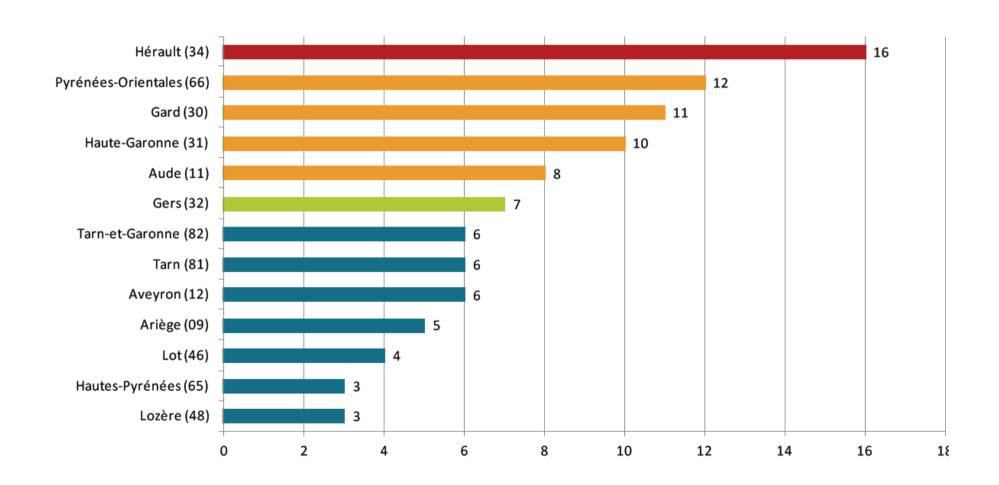








GRAPHIQUE 2 - Délai moyen d'attente pour l'obtention d'un logement social en 2015 (en mois)



Source: DREAL - RPLS

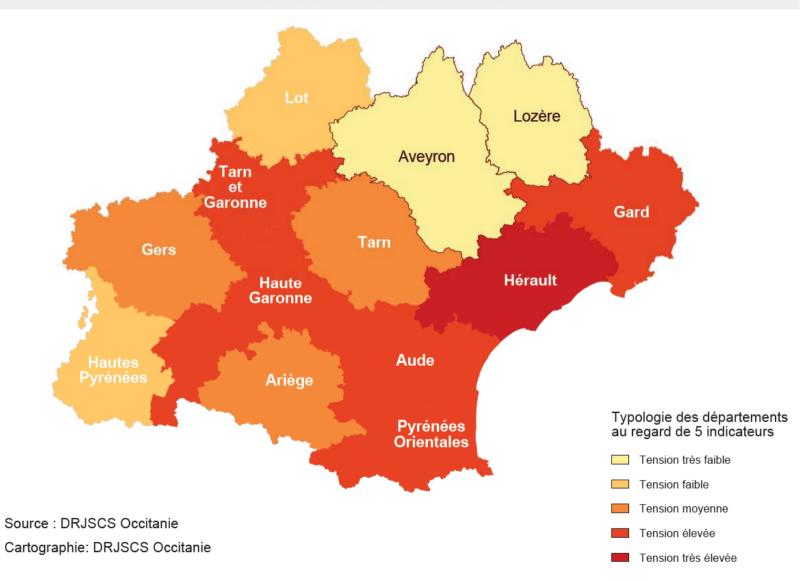








CARTE 6 - Indicateurs de tension













Synthèse du diagnostic régional à 360°: Où se situe le Gard dans l'Occitanie?

Débat, questions ?













Actualité juridique











Art. 25 et 26 loi ALUR (du 24.03.2014)

Rappel: suspension des mesures d'expulsion domiciliaire

- •La période de trêve hivernale court du 1^{er} novembre au 31 mars inclus (art. L.412-6 du code des procédures civiles d'exécution).
- •Pénalisation de l'expulsion sans concours de la force publique (art. 226-4-2 du code pénal :
- « Le fait de forcer un tiers à quitter le lieu qu'il habite sans avoir obtenu le concours de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 153-1 du code des procédures civiles d'exécution, à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contraintes, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. »)

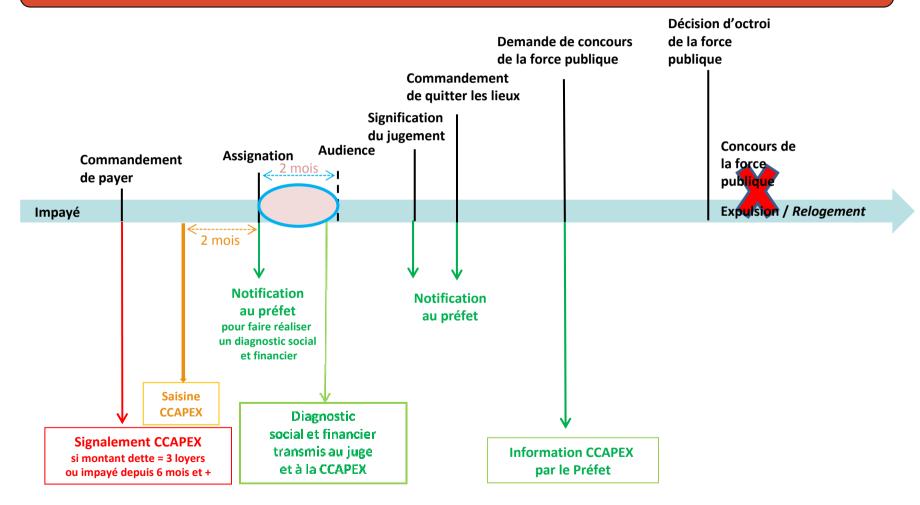








Ce que la trêve hivernale n'interrompt pas :













Actualité Juridique

• Débat, questions ?













III Témoignage

Les Toits du Cœur











Les Toits du Cœur

Agrément Préfectoral donné aux Restos du Cœur en 2009 et renouvelé jusqu'en 2020 pour loger les plus démunis.











Démarche

Les Toits du Cœur s' inscrivent depuis 1990 dans la politique nationale des Restos du Cœur qui pensent que l'insertion dans la société des plus démunis dépend de leur capacité à accéder à un logement décent et à s'y maintenir











Contexte

- •Un réseau de bénévoles des restos du cœur et un président volontaristes depuis 1998 dans le Gard
- Un agrément préfectoral accordé dans le cadre de l'Inter Médiation Locative avec sous location Bail Glissant.
- Un partenariat très important avec 3 ou 4 bailleurs sociaux











Bilan depuis 2009 (1)

- 43 ménages logés :
- 39 familles ont bénéficié du dispositif de sous location en bail glissant et sont restées ensuite dans leur appartement
 - 2 familles sont toujours dans le dispositif
 - 2 familles ont été expulsées
- •Une majorité de personnes isolées prises en charge
- •Une majorité d'allocataires du RSA











Bilan (2)

- Mobilisation de 7 personnes bénévoles pour un temps d'intervention d'environ 47 heures par semaine quand il y eu 12 familles logées en même temps dans le département, dans le cadre d'un bail glissant
- 6 Bailleurs sociaux et 1 SCI ont mis à disposition des logements : Habitat du Gard 21, SEMIGA 8, Grand Delta Habitat 4, ERILIA 3, SFHE 3, ICF 2, Un Toit pour Tous 1.
- 10 Communes concernées dont :

Nîmes 28 ménages logés, Vauvert 5 ménages logés, 8 autres communes pour 10 ménages logés.











Points Forts

- Une équipe de bénévoles mobilisée qui travaille avec l'ensemble des partenaires sur la question du logement
- Des ménages qui bénéficient de toutes les actions portées par les Restos du Cœur (aide alimentaire, santé, accès au droit, soutien à la recherche d'emploi, micro-crédit, apprentissage du Français)
- Des ménages qui bénéficient de temps pour accéder à l'autonomie dans leur logement











Points Faibles

- Un réseau de bénévoles qui s'essouffle sur la durée
- Des personnes logées difficiles à insérer dans la société
- Un glissement du bail plus complexe qu'attendu
- Pas de travailleur social
- •Pas d'aide financière spécifique « Toits du Cœur », excepté la CAF
- le non paiement de loyers, suivi de l'expulsion de 2 familles, a entraîné une perte de trésorerie de 12.000 €, soit 5 % de notre budget de fonctionnement











Perspectives pour 2017

- Terminer l'accompagnement des deux derniers baux glissants que nous avons depuis plus de 3 ans
- Faire une pause et ne pratiquer la sous location en bail glissant que dans les cas d'urgence
- . Développer un « point info logement » sur l'ensemble des centres des restos du cœur











Les Toits du Cœur

• Débat, questions ?











